

→ mail Trone + SThruin 18/10



N° d'épreuve FFM _____ 721
 Moto-Club _____ NORD SEINE et MARNAIS
 N° d'affiliation _____ 0653
 Date _____ 06 / 09 / 2020
 Lieu _____ VINCY MANOEUVRE
 Organisateur technique _____ MIGNOT DANIEL
 E-mail _____ daniel.mignot@60pae.fr
 Téléphone _____ 06 17 36 14 75

MOTOCROSS
 MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2020

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course BINET Guillaume Licence : 205914
 Président du Jury ou Arbitre* CHARPIN Max Licence : 06434

Commissaire technique responsable SCHICKEL Jean Marc Licence : 022008
 Responsable du chronométrage Designation en cours Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Chpt. Ligue espoir 85	M	16	85cc 2tps	
Chpt. Ligue 125	13		125cc	
Chpt. France vintage	45		125cc et +	
Chpt. France classic	35		125cc et +	
Chpt. France pre 90	25		125cc et +	
Chpt. France evol + moto.	25		125cc et +	
Trophée Vétérans	38		De 125 à 650cc	

Engagement : ffm.engage-sport.com
 Site Internet : ligue.moto-idp.org
 Contact : _____
 Téléphone : _____ E-mail : _____

Chronométrage :
 Location de transpondeur : oui non
 Tarif : _____
 Caution : _____

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **OMAR BELKHODJA**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche **MEAUX**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **~ 20 mn**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Circuit de Vinçy Danneville**

Adresse **RD 146 77139**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1680 m**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **30 m**

Longueur de la ligne droite de départ **125 m**

Nombre d'OCP* **15**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **16/06/2020**

MOTO CLUB
NORD SEINE ET MARNAIS
25 bis, rue de la Libération
77450 Trilbardou
Tél.: 01 60 01 9281

Visa de la Ligue

Date : **18/06/2020**

LIGUE MOTOCYCLISTE
ILE DE FRANCE
6, rue du 8 mai 1945
91470 LIMOURS
Tél. : 01 64 90 48 45
liguemoto.fr @wanadoo.fr

Visa de la FFM

Date : **30/07/2020**

Numéro : **20/0400**





N° d'épreuve FFM _____
 Moto-Club _____
 N° d'affiliation _____
 Date _____
 Lieu _____
 Organisateur technique - _____
 E-mail _____
 Téléphone _____

CDF MOTOCROSS à l'ANCIENNE

ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER 2020

En complément des catégories mentionnées dans le règlement particulier de la manifestation, l'épreuve comptera également pour le Championnat de France de Motocross à l'Ancienne.
 Cette manche du Championnat de France de Motocross à l'Ancienne se déroulera conformément au règlement général du championnat établi par le Comité Motos Classiques et Historiques et dans le respect des dispositions suivantes.

Officiels

Le Comité Motos Classiques et Historiques a désigné un de ses membres pour occuper la fonction de délégué FFM sur l'épreuve, ainsi qu'un commissaire technique qui sera en charge des contrôles réalisés sur les machines du championnat.

Délégué FFM **CHARRPIN Max** Licence : **06434**
 Commissaire technique **SCHICKEL Jean Marc** Licence : **022008**

Les catégories

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

- Vintage Classic
 Evolution & Prototype Pré-90 & Super Evolution

Vintage : Machines des origines à l'année modèle 1976. Pilotes : 45 ans minimum.

Classic : Machines à partir de l'année modèle 1977 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants – Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour. Pilotes : 35 ans minimum.

Evolution : Sur le principe des trois caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », machines dérogeant d'origine à deux de ces trois critères. Pilotes : 25 ans minimum.

Prototype : Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution » mais transformées avec des éléments d'époque. Pilotes : 25 ans minimum.

Pré-90 : Machines dotées d'au minimum 1 disque et fabriqué de janvier 1984 jusqu'à décembre 1989. Pilotes : 25 ans minimum.

Super Evolution : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier. Pilotes : 25 ans minimum.

Licences : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, VINTAGE UEM TT ou LJA, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours. La licence MAT ne peut être attribuée qu'aux pilotes équipés de machines à freins à tambour.

Commentaires :

Visa du Moto-Club

Date : 16/06/2020

MOTO CLUB
 NORD SEINE ET MARNAIS
 25 bis, rue de la Libération
 77450 Trilbardou
 Tél.: 01 60 01 92 31

Visa de la Ligue

Date : 18/06/2020

LIGUE MOTOCYCLISTE
ILE DE FRANCE
 6, rue du 8 mai 1945
 91470 LIMOURS
 Tél. : 01 64 90 48 45
 liguemoto.idf@wanadoo.fr

Visa de la FFM

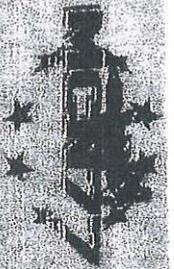


VINCY le 06/09/2020

Vérifications administratives : Samedi 05 de 15h à 19h et dimanche 06 de 7h à 8h15

Vérifications techniques : Samedi 05 de 15h à 19h et dimanche à partir de 7h

Ecart	Départ	Durée	Fin			Roulage
	08:45	00:10	08:55	Essais	ligue 125 85	10'
00:05	09:00	00:12	09:12	Essais	Vintage	12'
00:05	09:17	00:12	09:29	Essais	Classic	12'
00:05	09:34	00:12	09:46	Essais	Evo + Pré90&superEvo	12'
00:05	09:51	00:15	10:06	Essais	Vétérans	15'
	10:06	00:14	10:20	ENTRACTE		
	10:20	00:15	10:35	Chrono	ligue 125 85	15'
00:05	10:40	00:15	10:55	Chrono	Vintage	15'
00:05	11:00	00:15	11:15	Chrono	Classic	15'
00:05	11:20	00:15	11:35	Chrono	Evo + Pré90&superEvo	15'
00:05	11:40	00:15	11:55	Chrono	Vétérans	15'
00:05	12:00	00:05	12:05	Test départ	Vétérans	5'
	12:05	01:15	13:20	REPAS		
	13:20	00:20	13:40	1 ^{ère} manche	ligue 125 85	20' + 1 T
00:05	13:45	00:20	14:05	1 ^{ère} manche	Vintage	15' + 1 T
00:05	14:10	00:25	14:35	1 ^{ère} manche	Classic	20' + 1 T
00:05	14:40	00:25	15:05	1 ^{ère} manche	Evo + Pré90&superEvo	20' + 1 T
00:05	15:10	00:25	15:35	1 ^{ère} manche	Vétérans	20' + 1 T
	15:35	00:15	15:50	ENTRACTE		
	15:50	00:20	16:10	2 ^{ème} manche	ligue 125 85	20' + 1 T
00:05	16:15	00:20	16:35	2 ^{ème} manche	Vintage	15' + 1 T
00:05	16:40	00:25	17:05	2 ^{ème} manche	Classic	20' + 1 T
00:05	17:10	00:25	17:35	2 ^{ème} manche	Evo + Pré90&superEvo	20' + 1 T
	17:35	00:25	18:00	2 ^{ème} manche	Vétérans	20' + 1 T
	18:15			Remise des prix		



CIRCUIT DE MOTOCROSS « lieudit » La Foullogne

Ligue Motocycliste
d'Île de France

VINCY-MANOEUVRE
Seine et Marne
77139



Longueur circuit: 1680m

Zone public



INSTALLATIONS EN PLACE Le 09/12/19

Annexe
Vu pour être annexé à l'AP
n° 20 CAB BRDS ES MOTO 08
du
- 7 FEV. 2020
Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,
Pascal COURTADE

1/2

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX

Atteste par la présente que

MOTO CLUB NORD 77
12 rue Emmanuel Grevin
77400 LAGNY SUR MARNE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT000050T-RCO2136** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Championnat Motocross à l'ancienne** » se déroulant du **06/09/2020 à 7h00 au 06/09/2020 à 20h00**.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

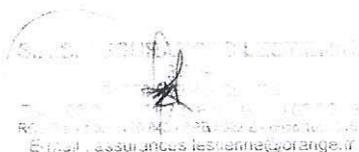
Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 31/03/2020

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance



ASSURANCES LESTIENNE
RCS REIMS 529 120 842 (2010 B 981). SIRET 529 120 842 00016 – code APE 6622Z – immatriculées à l'ORIAS N° 13007888 – www.orias.fr – garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue Taitbout à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b

